Par l'intermédiaire de son Accueil Collectif de Mineurs, la commune de Saint-Vérand met à la disposition des familles un service de restauration et d'accueil périscolaire à destination des enfants fréquentant l'école primaire du village.

L'objectif est de proposer un mode d'accueil de qualité, porteur de valeurs éducatives fortes afin de garantir un service public de l'animation périscolaire diversifiée, adapté aux besoins des enfants et contribuant à leur développement et leur épanouissement.

Le service de restauration scolaire

Contact : 04 76 64 92 46

La restauration scolaire est encadrée par du personnel communal qualifié, sous la responsabilité de Madame F. DAMIER, directrice de l'Accueil de Loisirs de Saint-Vérand.

Le temps de restauration scolaire se déroule en 2 services (11h30-12h30 et 12h30-13h30) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les repas sont fournis par la SARL GUILLAUD TRAITEUR de GILLONAY

Menus cantine

Menus de la cantine du 2 novembre au 20 décembre2026

L'accueil périscolaire

Par l'intermédiaire de son Accueil Collectif de Mineurs, la commune de Saint-Vérand met à la disposition des familles un service de restauration et d'accueil périscolaire à destination des enfants fréquentant l'école primaire du village.

L'objectif est de proposer un mode d'accueil de qualité, porteur de valeurs éducatives fortes afin de garantir un service public de l'animation périscolaire diversifiée, adapté aux besoins des enfants et contribuant à leur développement et leur épanouissement.

Le service du périscolaire est ouvert :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 12h20 et de 16h30 à 18h30,
- le mercredi : de 7h30 à 12h30 .

CONTACT

Téléphone : 04 76 64 92 46
courriel : **zebulon@saint-verand-38.fr**

Règlement intérieur

Règlement intérieur restauration et accueil périoscolaire

Tarifs périscolaire

tarif des activités périscolaires

Le portail citoyen : pour réserver, puis payer vos factures

Les délais pour réserver / annuler

Comment réserver ?

pour accéder à votre / vos planning(s) de réservation restauration, garderie:

- saisissez vos identifiant et mot de passe ci-contre
- puis cliquez sur connexion.

Délais pour réserver et déclarer une absence pour la garderie :

- Pour lundi > dimanche avant 23h59
- Pour mardi > lundi avant 23h59
- Pour mercredi > mardi avant 23h59
- Pour jeudi > mercredi avant 23h59
- Pour vendredi > jeudi avant 23h59

Délais pour réserver et déclarer une absence pour la restauration :

- Pour lundi > jeudi avant 23h59
- Pour mardi > vendredi avant 23h59
- Pour jeudi > lundi avant 23h59
- Pour vendredi > mardi avant 23h59

Accès au portail citoyen

Explication de l'accès au portail citoyen / autres applications - outils, selon les communes

pour l'activation du compte
pour les usages pratiques depuis l'outil : réservation ; annulation ; paiement des factures

Se connecter au portail citoyen